



## Rupture de contrat abusive

Par **doby**, le **14/01/2010** à **16:51**

Bonjour,

Le 23 Octobre dernier j'ai signé mon contrat de travail et le 23 Décembre 2009; une lettre recommandée m'informa de la décision de mettre fin immédiatement à ma période d'essai sous le motif que je ne correspondait pas aux critères que cette société attendait d'un collaborateur commercial

D'après l'article L 1221- 25 du code du travail, Oblige l'employeur de prévenir par écrit le salarié que sa collaboration se terminera donc 15 jours plus tard après avoir reçu le recommandé en première présentation.D'après ce texte de loi qui s'applique durant la période d'essai pour un CDI et avec une durée de présence dans l'entreprise supérieure à 1 Mois

Quel recours puis-je effectuer en sachant aussi qu'un acompte m'a été refusé malgré un texte de loi L 3242-4 qui précise qu'un salarié peut demander un acompte pour la fin de la 1ère quinzaine du Mois

De plus cette employeur ne m'a toujours pas délivrer mon solde de tout compte depuis le 23 Décembre 2009 malgré des réclamations par recommandés

Dans cette situation, j'aimerais obtenir des renseignements judiciaires et obtenir réparation.

Par **justice84**, le **15/01/2010** à **18:37**

Bonsoir,

Pourriez-vous me dire, pour que je puisse vous aider dans votre réponse, qu'elle était la

durée de votre période d'essai sur votre contrat de travail ?

Cordialement